



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250429-AR25_2731H1-AR
Reçu en Préfecture le 29/04/2025
Publication 29/04/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_240

Objet : arrêté portant réglementation de la vente du muguet le 1er mai 2025.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code du Commerce, notamment l'article L310-2,

VU l'arrêté municipal n°2014-208 portant réglementation de la vente du muguet le 1^{er} mai,

CONSIDÉRANT le caractère traditionnel de la vente du muguet sur la voie publique le 1^{er} mai,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les conditions dans lesquelles le muguet peut être vendu le 1^{er} mai 2025 sur le territoire de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

ARRÊTE

Article 1 : la vente du muguet est autorisée le 1^{er} mai 2025 sur la voie publique.

Article 2 : l'occupation de la voie publique ne doit pas constituer un danger ou une gêne pour la circulation.

Article 3 : les vendeurs ne peuvent s'installer à moins de 150 mètres des boutiques de fleuristes et des étals de commerçants fleuristes des marchés.

Article 4 : seul le muguet des bois, sans emballage, sans décoration et sans association avec d'autres plantes est autorisé.

Article 5 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 24/04/2025

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr